



Le 4 décembre 2018

DIRECTION DE LA SÉANCE

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR **DES SÉANCES DES JEUDI 6 ET MARDI 11 DÉCEMBRE 2018**

En application de l'article 50-1 de la Constitution, le Gouvernement fera devant le Sénat, le jeudi 6 décembre 2018, à 14 h 30, une déclaration, qui sera suivie d'un débat, portant sur la fiscalité écologique et ses conséquences sur le pouvoir d'achat.

Par ailleurs, le groupe Les Républicains, a demandé le retrait de l'ordre du jour du mardi 11 décembre de la proposition de loi tendant à réprimer les entraves à l'exercice des libertés ainsi qu'à la tenue des événements et à l'exercice d'activités autorisés par la loi.

En conséquence, l'ordre du jour des séances des jeudi 6 et mardi 11 décembre 2018 s'établit comme suit :

Jeudi 6 décembre 2018

À 9 h 30

- Projet de **loi de finances**, adopté par l'Assemblée nationale, **pour 2019** (n° 146, 2018-2019)

=> **Solidarité, insertion et égalité des chances** (+ articles 82 à 83 *quater*)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 5 minutes chacun
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 5 décembre à 11 heures

=> **Santé** (+ articles 81 *quater* et 81 *quinquies*)

- Temps attribué au rapporteur spécial : 5 minutes
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 5 décembre à 11 heures

=> **Gestion des finances publiques et des ressources humaines** (+ articles 77 *bis* et 77 *ter*)

et **Crédits non répartis**

et **Action et transformation publiques**

. Compte spécial : Gestion du patrimoine immobilier de l'État (+ articles 84 *ter* et 84 *quater*)

et **Régimes sociaux et de retraite**

. Compte spécial : Pensions

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (3) : 5 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 5 décembre à 11 heures

- Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, en application de l'article 50-1 de la Constitution, sur la **fiscalité écologique** et ses **conséquences** sur le **pouvoir d'achat**

- Temps attribué aux orateurs des groupes, à raison d'un orateur par groupe : 14 minutes pour le groupe Les Républicains, 11 minutes pour les groupes Socialiste et républicain et Union Centriste, 8 minutes pour les groupes La République En Marche, Rassemblement Démocratique et Social Européen, communiste républicain citoyen et écologiste, Les Indépendants - République et Territoires et 5 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 5 décembre à 15 heures

- Projet de **loi de finances**, adopté par l'Assemblée nationale, **pour 2019** (n° 146, 2018-2019)

=> Suite de l'ordre du jour du matin

=> **Immigration, asile et intégration** (+ article 77 quater)

- Temps attribué au rapporteur spécial : 5 minutes
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 5 décembre à 11 heures

=> **Sécurités**

. Compte spécial : Contrôle de la circulation et du stationnement routiers

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (3) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (4) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 5 décembre à 11 heures

À 14 h 30 et le soir

- Projet de **loi de finances**, adopté par l'Assemblée nationale, **pour 2019** (n° 146, 2018-2019)

=> Éventuellement, suite et fin de la discussion des **articles de la seconde partie non rattachés aux crédits**

=> Explications de vote sur l'ensemble du **projet de loi de finances**

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe

- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 10 décembre à 15 heures

Scrutin public à la tribune de droit

- Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, visant à préserver l'ordonnancement juridique relatif au **port du voile intégral** dans l'**espace public**, présentée par M. Bruno RETAILLEAU (n° 83, 2018-2019) (demande du groupe Les Républicains)

- Temps attribué à l'auteur de la proposition de résolution : 10 minutes

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure

- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 10 décembre à 15 heures

- Les interventions des orateurs vaudront explications de vote

- Proposition de loi visant à **adapter l'organisation des communes nouvelles** à la **diversité des territoires**, présentée par Mme Françoise GATEL et plusieurs de ses collègues (n° 503, 2017-2018) (demande du groupe UC)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 5 décembre matin

- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 10 décembre à 12 heures

- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 11 décembre en début d'après-midi

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure

- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 10 décembre à 15 heures